



2 ans que j'attends mon solde de tout compte

Par **daniabac**, le **31/01/2013** à **13:04**

Bonjour,

Voilà maintenant 2 ans et demi (date rupture contrat de travail 2 juillet 2010) que j'attends mon solde de tout compte.

J'ai eu quelque indifférent avec mon ex employeur, donc je communique par courrier, mais elle aimerait que je me déplace afin de récupérer mon solde de tout compte, or je ne peux pas et surtout ne veux pas l'affrontée.

As t elle le droit de refusé de m'envoyé mon solde de tout compte?

Besoin de faire un courrier type pour réclamation

Que dois je faire!

merci pour votre aide.

bonne journée

Par **P.M.**, le **31/01/2013** à **15:47**

Bonjour,

Les documents inhérents à la rupture du contrat de travail sont normalement quérables, c'est à dire que vous devez aller les chercher mais le Conseil de Prud'Hommes que vous pourriez saisir en référé pourrait obliger l'employeur à vous les délivrer...

Par **daniabac**, le **31/01/2013** à **18:09**

Merci pour votre aide.

J'ai déjà tous les documents nécessaires que l'employeur doit après une rupture de contrat, mais je n'ai pas reçu mon chèque de solde de tout compte.

Je vais la relancer mais ne sait pas quoi mentionner sur ma lettre de réclamation solde de tout compte! :-)

Merci encore pour votre aide ainsi que votre réponse..

Par **P.M.**, le **31/01/2013** à **19:01**

Vous dites d'abord que vous n'avez pas le solde de tout compte qui est donc un document inhérent à la rupture du contrat de travail et maintenant que c'est le chèque, il faudrait savoir...

Par **daniabac**, le **31/01/2013** à **22:38**

Je m'exprimé mal en effet. Donc pour résumer je n'ai ni le papier de solde de tout compte ni le chèque correspondant à ce solde de tout compte. C'est plus clair.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **31/01/2013** à **22:45**

Donc ma première réponse correspond...